



## Assemblée générale

Documents officiels

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

**276<sup>e</sup>** séance

Lundi 1er décembre 2003, à 10 h 30  
New York

*Président* : M. Fall ..... (Sénégal)

*La séance est ouverte à 10 h 40.*

#### **Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

**Le Président** : Aujourd'hui, le Comité tient une séance solennelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Julian Robert Hunte, Président de l'Assemblée générale; à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; à S. E. M. Stefan Tafrov, Président du Conseil de sécurité; à S. E. M. Chithambaranathan Mahendran, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant de la Palestine; et à M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'à tous ceux qui ont accepté

l'invitation du Comité à venir participer à la présente séance solennelle.

J'invite à présent l'assistance à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour la cause du peuple palestinien mais également pour le rétablissement de la paix dans la région.

*Les membres du Comité observent une minute de silence.*

**Le Président** : Je voudrais à présent faire une déclaration au nom du Comité.

Aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en ce 29 novembre, une date qui revêt une importance particulière pour le peuple palestinien et pour l'Organisation des Nations Unies. Il y a de cela 56 ans, l'Assemblée générale, dans sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, mettait fin au mandat sur la Palestine en prévoyant la création de deux États : un « État juif » et un « État arabe », Jérusalem étant placée sous un régime international spécial. L'État d'Israël a été proclamé sans délai l'année suivante, tandis que l'État arabe, destiné aux Palestiniens, se trouve encore aujourd'hui dans les langes pour ne pas dire dans les limbes des engagements solennels de la communauté internationale.

Depuis, Israël occupe le territoire palestinien, procédant à l'annexion de terres, à des déplacements de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

population, à la destruction de logements et de biens, et causant directement ou indirectement des pertes en vies humaines dans les deux camps. Aujourd'hui, les Palestiniens vivent dans des conditions effroyables sous l'occupation, subissant des incursions militaires et des exécutions extrajudiciaires, des châtiments individuels et collectifs, la destruction de leur infrastructure publique et la dévastation de leurs terres agricoles.

Paradoxalement, les Palestiniens sont ainsi devenus des réfugiés dans leur propre patrie, parce qu'effectivement privés de leurs droits fondamentaux – droit de mener une vie normale, de se rendre au travail et de gagner décemment leur vie; droit d'élever et d'éduquer leurs enfants dans un climat de paix et de bien-être; droit de contribuer à l'amélioration et à la prospérité de leur communauté et de leur nation; droit souverain de vivre pleinement leur citoyenneté en toute quiétude dans la paix et la sécurité.

Trouver une solution au conflit israélo-palestinien est devenue une occupation constante et une préoccupation majeure de la communauté internationale sous l'égide de l'ONU et cela, depuis bien des années. Diverses initiatives ont été prises dans cette optique. Le processus de paix de Madrid lancé en 1991 et les Accords d'Oslo de 1993 ont donné de bonnes raisons d'espérer qu'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient était véritablement à portée de main. Toutefois, le calme relatif qui a prévalu de 1993 à 2000 a volé en éclats, provoquant l'Intifada d'Al-Aqsa. Le cycle de violence qui s'est ensuivi a fait de nombreux morts et blessés tant chez les Palestiniens que chez les Israéliens, la majorité des victimes étant hélas, aujourd'hui encore, des civils innocents, parmi lesquels bien des enfants. Le nombre de morts depuis septembre 2000 approche désormais les 4 000, dont environ 3 000 Palestiniens et quelque 900 Israéliens, sans parler des milliers et des milliers de blessés, palestiniens pour la plupart.

Excipant de contraintes de sécurité, Israël a intensifié la construction de colonies de peuplement, d'avant-postes et de réseaux routiers illégaux, tout en procédant à la démolition de logis et de biens palestiniens. Certains avant-postes ont certes été démantelés, mais seulement pour être remplacés par de nouveaux, construits par les colons, ce que ne dément point, au demeurant, le Ministère israélien de l'intérieur, dont les statistiques officielles, publiées en juillet, révèlent que plus de 5 000 colons se sont

installés depuis janvier dans le territoire occupé, ce qui porte le nombre total de colons à plus de 230 000.

Comme si la construction de colonies illégales n'avait pas déjà privé les Palestiniens de leurs terres ancestrales, le Gouvernement israélien s'est engagé dans un vaste projet de construction en Cisjordanie d'un mur de séparation pudiquement baptisé « clôture de sécurité », un mur qui, en de nombreux endroits, empiète sur la Ligne verte et sépare des Palestiniens d'autres Palestiniens.

Lors de sa dixième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a adopté, le 21 octobre, la résolution ES-10/3 exigeant d'Israël l'arrêt de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et ses alentours, et le retour à la situation antérieure, d'autant que l'ouvrage incriminé s'écarte de la ligne d'armistice de 1949 et contrevient ainsi aux dispositions pertinentes du droit international. L'Assemblée générale demandait également au Secrétaire général de lui faire rapport sur le respect des dispositions pertinentes de la résolution, vu que la construction des colonies et du mur de séparation a pour résultat de consacrer l'annexion de terres palestiniennes, de préjuger de l'issue des négociations futures, et de compromettre sérieusement la possibilité de créer un État palestinien contigu et d'un seul tenant. Pis, ces mesures attisent les sentiments d'humiliation et de colère des Palestiniens à l'encontre de la puissance occupante. Qui plus est, l'armée israélienne a poursuivi au cours de l'année ses incursions militaires dans les territoires occupés, réoccupant à maintes reprises des villes palestiniennes, imposant des bouclages et des couvre-feux en faisant usage sans discernement et sans ménagements d'une force disproportionnée, causant d'immenses souffrances et d'indicibles douleurs.

Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à la sécurité – que nous ne nous lassons de réitérer – notre Comité n'en condamne pas moins vigoureusement la politique et la pratique d'assassinats ciblés, actes inadmissibles au regard du droit international humanitaire. Notre Comité condamne tout aussi énergiquement les attaques terroristes – d'où qu'elles viennent – contre des civils en Israël, qui n'ont aucune justification morale et nuisent plutôt à la noble cause de la paix et de la réconciliation entre les parties.

Corrélativement, le Comité estime inacceptable le confinement illégal par l'armée israélienne du

Président Yasser Arafat dans son quartier général, la muqataa, à Ramallah. La capacité du Président Arafat d'assumer ses responsabilités statutaires et de superviser le travail de l'Autorité palestinienne en étant ainsi gravement affectée, l'Assemblée générale, lors de sa dixième session extraordinaire d'urgence, a clairement exigé d'Israël l'oblitération de tout projet ou mesure de déportation et de toute menace contre l'intégrité physique et la sécurité du Président élu de l'Autorité palestinienne.

Nonobstant les revers, déconvenues et blocages divers qui scandent ainsi le processus des négociations, un certain nombre d'initiatives ont été lancées récemment par d'éminents Israéliens et Palestiniens, dont le Comité salue le courage, la persévérance et la vision, qu'il convient d'encourager, d'autant que le pacte de Genève issu de ces négociations ne cherche point à se substituer aux négociations officielles de paix officielles, mais qu'il vise plutôt à seconder les immenses efforts déployés pour relancer la Feuille de route.

Après une période relativement calme le mois passé, nous commençons à voir une évolution positive qui indique un changement sur le front politique. Récemment, le Conseil législatif palestinien a confirmé la nomination d'un nouveau cabinet palestinien, prêt à travailler à un cessez-le-feu mutuel de façon à mettre fin aux effusions de sang. Le Premier Ministre, Ahmed Qorei a affirmé clairement qu'il entendait se conformer scrupuleusement à la Feuille de route et aux accords signés avec Israël.

Pour donner une nouvelle vigueur aux efforts déployés afin de réunir de nouveau les deux parties, le Conseil de sécurité a adopté le 19 novembre la résolution 1515 (2003), dans laquelle il réaffirme sa vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et souligne la nécessité de réaliser une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Après bien des atermoiements et des tergiversations, le Conseil de sécurité devait, sous l'impulsion déterminée de la Russie et d'autres partenaires du Quatuor, approuver la Feuille de route, qui est fondée sur ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), ainsi que sur des accords antérieurs entre les parties. Le Comité, qui s'en est félicité dans une déclaration publiée le même jour, tient à rappeler à cet égard que l'ONU a une responsabilité permanente en ce qui concerne la

question de Palestine jusqu'à ce que ce dossier soit résolu sous tous ses aspects, de façon satisfaisante et dans le respect de la légitimité internationale. Avec la bénédiction et le soutien de l'Assemblée générale, le Comité continuera d'apporter son concours à la promotion de la Feuille de route et à se mobiliser pour le succès des travaux du Quatuor en faveur d'une solution globale, juste et durable à la question de Palestine, solution dont participe l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et imprescriptibles.

Nous sommes heureux de voir parmi nous aujourd'hui des ambassadeurs et représentants d'États Membres et observateurs, de hauts fonctionnaires des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales partenaires, et de représentants de la société civile. Leur participation témoigne du soutien international continu et sans faille à la survie du peuple palestinien, et à sa quête pour fonder son propre État, en coexistence avec Israël, dans la paix et la sécurité. Le Comité leur est profondément reconnaissant de cette manifestation d'appui indéfectible qu'ils lui apportent inlassablement chaque année.

Je voudrais souligner une nouvelle fois combien nous sommes honorés de voir le Secrétaire général, M. Kofi Annan, rehausser de sa présence notre réunion aujourd'hui. Je tiens à exprimer de nouveau la profonde gratitude que lui porte le Comité pour son engagement exemplaire de tous les instants, par delà sa participation active et remarquée aux travaux du Quatuor des médiateurs. Nous souhaitons également le remercier pour l'incalculable contribution de son dévoué Coordonnateur spécial, M. Terje Roed-Larsen. Le Comité apprécie tout aussi chaleureusement la présence combien significative de M. Julian Robert Hunte, Président de l'Assemblée générale, et de l'Ambassadeur Stefan Tafrov, Président du Conseil de sécurité. Je leur sais particulièrement gré du vif intérêt et du soutien résolu qu'ils accordent au dossier brûlant de la Palestine et du Moyen-Orient.

Je souhaite réitérer la profonde gratitude du Comité à ses partenaires habituels : l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés, que je remercie pour leur participation à cette Journée de solidarité et pour leur soutien constant aux travaux de notre Comité.

Je saisis l'occasion pour rendre hommage aux divers organismes des Nations Unies, singulièrement au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, au Programme alimentaire mondial, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à tant d'autres, notamment à leurs remarquables fonctionnaires et agents, à ces merveilleux hommes et femmes tous engagés avec une ferveur qui ne s'est jamais démentie dans les œuvres et interventions humanitaires en faveur des opprimés, des réfugiés et des démunis palestiniens.

Je conclurai mon intervention en citant feu Martin Luther King Jr, qui disait que la paix n'est pas seulement un objectif lointain que nous recherchons, mais le moyen par lequel nous parviendrons à cet objectif. En conséquence, la route de la paix devrait s'écarter du chemin actuel jonché de violences, de désolation et de contre-terreur pour s'arc-bouter sur le pont vivant que rêve de bâtir l'ancien Président de la Knesset, le député israélien Avraham Burg : un pont à ériger entre deux communautés que doit rassembler ce commun vouloir de recherche commune d'une nouvelle citoyenneté régionale et planétaire dans la justice, la paix et la sécurité.

J'ai à présent l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Julian Robert Hunte.

**M. Hunte** (Sainte-Lucie), Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, j'ai le privilège de participer à cette importante séance. Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé la présente séance et de sa contribution à l'action internationale visant en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient. Dans l'exécution du mandat confié par l'Assemblée générale, le Comité conserve un rôle de premier plan en portant l'attention de l'Assemblée, du Conseil de sécurité, du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble sur des préoccupations et des faits particuliers relatifs à la question de Palestine.

En fait, la question de Palestine fait partie des priorités de l'ONU depuis les toutes premières années

de son existence. À l'issue de longues délibérations, la jeune Assemblée générale a adopté à sa deuxième session, le 29 novembre 1947, la résolution 181 (II) sur la question de Palestine. Cette résolution fait écho à la décision de l'Assemblée de partager la Palestine en deux États : l'un juif et l'autre arabe, Jérusalem devant être soumise à un régime international spécial. L'année du trentième anniversaire de cette décision historique, l'Assemblée générale a convenu, par sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977, de célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre de chaque année.

La célébration de cette Journée de solidarité prouve que l'ONU reste fermement attachée au règlement de la question de Palestine et qu'elle soutient l'aspiration du peuple palestinien à exercer son droit d'autodétermination. Elle est également l'occasion pour la communauté internationale dans son ensemble de réfléchir sur la question de Palestine et de poursuivre énergiquement des initiatives qui ne se résument pas aux promesses, mais traduisent en actes l'engagement d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité en Palestine ainsi que dans tout le Moyen-Orient.

Pourtant, la situation actuelle est lourde de menaces et est loin d'être encourageante. Par deux fois au cours des deux derniers mois, l'Assemblée générale a repris, à la demande de la majorité des États Membres, sa dixième session extraordinaire d'urgence sur les Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé afin de permettre à tous les États d'exprimer leurs préoccupations vis-à-vis de cette grave question. Dans sa résolution ES-10/12 en date du 18 septembre 2003, l'Assemblée a exigé qu'Israël, la puissance occupante, s'abstienne de procéder à toute expulsion et cesse toute menace à la sécurité du Président élu de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

L'Assemblée générale a également reconnu le danger posé par les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et s'est opposée à leur maintien et à leur expansion, car elles constituent une violation grave du droit international et un obstacle majeur à la paix. La résolution ES-10/13, adoptée à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence le 27 octobre 2003, a attiré l'attention du monde entier sur le danger posé par la barrière de séparation qu'Israël est en train d'ériger en Cisjordanie, y compris autour de Jérusalem-Est.

Cette résolution a réaffirmé le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et a exigé qu'Israël arrête la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et ses alentours, et revienne sur ce projet, qui s'écarte de la ligne d'armistice de 1949 et qui est contraire aux dispositions pertinentes du droit international.

Le Secrétaire général a été prié de rendre compte périodiquement de la façon dont la présente résolution est respectée et moi-même, en tant que Président en exercice de l'Assemblée générale, j'ai été autorisé à prononcer la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence à la demande des États Membres. Le Secrétaire général a maintenant présenté son rapport et a informé l'Assemblée du non-respect de la résolution ES-10/13. Son rapport a été soumis à l'examen des États Membres.

L'histoire rappelle en permanence que les problèmes entre peuples et États ne peuvent se régler dans la violence et les conflits. Nous devons regarder plus loin que le sombre tableau actuel et la crise pour nous intéresser aux mesures que l'ONU, et en fait, la communauté internationale dans son ensemble, s'est engagée à prendre. Durant les 56 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution sur le partage, une majorité d'États Membres de l'ONU ont exercé leur droit d'autodétermination et rejoint la communauté des nations en tant qu'États souverains et indépendants, mettant ainsi en relief le droit des peuples à choisir de gérer eux-mêmes leurs affaires et de ne pas être gouvernés par autrui.

Il existe un large consensus international selon lequel la solution des deux États est la seule qui puisse mettre fin au long conflit du Moyen-Orient. Ce consensus a été expressément énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1397 (2002) et confirmé dans la Feuille de route du Quatuor axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, laquelle Feuille de route a été approuvée à l'unanimité par le Conseil il y a tout juste deux semaines dans sa résolution 1515 (2003). Cette mesure décisive du Conseil doit sûrement nous inciter à mettre à exécution la décision prise par l'Assemblée générale il y a 56 ans au sujet de la Palestine. Les deux parties ont également été engagées à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des dispositions pertinentes de la Feuille de route.

C'est l'heure pour moi de saluer l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies sous les auspices du Secrétaire général et avec le soutien de son Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que des membres du Quatuor, pour sa contribution notable et constructive aux efforts internationaux visant à régler le conflit et la question de Palestine.

Nous devons appuyer ces efforts afin de faire des progrès et de relever les défis considérables qui entravent la réalisation d'une paix juste et durable dans la région et, surtout, afin que la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, devienne une réalité.

Je trouve également encourageant d'apprendre que la société civile participe à la recherche de démarches novatrices et propose de nouvelles idées pour relancer les négociations de paix. Ces initiatives sont de bon augure; il faut les appuyer et, comme il convient, les transformer en vastes initiatives internationales qui aboutiront à la création d'un État de Palestine et à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

La question de Palestine a sa place habituelle dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, une place qui reflète la responsabilité constante de l'Assemblée à l'égard de cette question critique et à l'égard de son règlement effectif conformément aux grandes résolutions de l'ONU. Cet après-midi, 1<sup>er</sup> décembre 2003, l'Assemblée générale examine ce point de l'ordre du jour. Compte tenu des événements au Moyen-Orient et des décisions prises à l'Assemblée et au Conseil de sécurité, et compte tenu également des mesures récentes prises sur le plan international, j'attends avec intérêt un débat pointu et approfondi qui indiquera clairement la position des États Membres sur cette question.

En tant que Président de l'Assemblée générale, je saisis l'occasion importante que me donne cette séance solennelle pour reconnaître et réaffirmer la responsabilité de l'Assemblée eu égard à la question de Palestine.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Julian Robert Hunte, Président de l'Assemblée générale, de cette importante déclaration qui témoigne, une fois de plus, de son engagement personnel et du soutien constant de l'Assemblée générale au dossier brûlant de la Palestine

et du Moyen-Orient, dans le respect des résolutions pertinentes de l'ONU.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Comité de m'avoir invité à participer à la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Comité, pour votre travail inlassable et votre dévouement à la cause de la paix au Moyen-Orient.

Je m'associe à tous ceux qui, dans le monde entier, expriment aujourd'hui leur solidarité la plus profonde avec le peuple palestinien qui continue de souffrir et qui, opprimé, n'a toujours pas d'État. En me déclarant ainsi solidaire de ce peuple, je ne fais pas fi des souffrances du peuple d'Israël qui vit dans l'insécurité et la terreur. Les terribles événements des trois dernières années et la situation désastreuse qui règne aujourd'hui sur le terrain, devraient montrer à tous que plus une partie nuit à l'autre, plus la situation devient difficile, et plus chaque partie se nuit à elle-même et les chances d'un règlement pacifique s'amenuisent.

Les actions israéliennes – telles que les exécutions extrajudiciaires, l'emploi d'armes lourdes contre des civils, la démolition de maisons, l'expansion continue des colonies de peuplement et la construction d'une barrière qui empiète loin à l'intérieur du territoire palestinien – ont exacerbé la misère et les sentiments d'impuissance que connaissent les Palestiniens. Elles ont sapé les efforts visant à freiner la violence et ont nourri la haine et la colère contre Israël. Elles ont fait reculer le jour où Israël vivra sans crainte, dans des frontières sûres et reconnues.

Par ailleurs, les attentats-suicides à la bombe palestiniens, actes aveugles de terrorisme, ont tué indifféremment des civils israéliens innocents. Rien ne saurait justifier ces actes odieux qui doivent être condamnés invariablement et sans réserve. Ils ont réduit à néant les efforts visant à bâtir des passerelles de réconciliation et de confiance entre les deux peuples. Ils ont repoussé le jour où Palestiniens et Israéliens vivront en paix et en sécurité dans leur propre État.

La violence des trois dernières années a fait des milliers de morts. La plupart des victimes ont été des Palestiniens, mais il y a eu aussi un grand nombre d'Israéliens. Il n'existe cependant pas de solution militaire au conflit entre Israéliens et Palestiniens. La seule solution réside dans le processus politique, un processus qui mène à un règlement juste et durable fondé sur deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

De récentes initiatives de la société civile ont bien montré cela, avec courage et clarté. Je fais ici référence, en particulier, à l'initiative de Genève par laquelle Palestiniens et Israéliens ont négocié et accepté un plan détaillé visant à régler globalement le conflit, ainsi que la déclaration de principe Ayalon-Nusseibeh. Ces efforts prouvent que Palestiniens et Israéliens peuvent agir avec raison et retenue et peuvent trouver le moyen de vivre côte à côte dans la paix. Ils ont captivé l'imagination de ces deux peuples et ils devraient insuffler à tous la conviction ardente qu'un règlement est possible.

Mais les initiatives de la société civile ne sont pas suffisantes et ne sauraient remplacer les actes officiels. Le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont pris des engagements solennels, et ils doivent s'en acquitter au lieu d'attendre que l'autre partie fasse le premier pas. Il y a eu récemment une période de calme relatif et il semblerait que l'on aille peut-être dans la bonne direction. Le Gouvernement israélien s'est déclaré prêt à s'acquitter des obligations qui sont les siennes au titre de la Feuille de route. Le nouveau Cabinet de l'Autorité palestinienne a déclaré son intention de prendre des mesures pour établir l'ordre, contrôler la violence et lutter contre le terrorisme. On espère que les deux Premiers Ministres se rencontreront bientôt et qu'un nouveau cessez-le-feu entrera en vigueur. Il faut arroser ces nouvelles pousses. En même temps, les parties doivent être jugées non pas sur leurs intentions déclarées mais sur leurs actions sur le terrain.

La communauté internationale doit être prête à prendre des mesures audacieuses. Je me félicite de ce que le Conseil de sécurité ait approuvé la Feuille de route du Quatuor dans sa résolution 1515 (2003). Cette résolution donne au Quatuor et aux autres membres de la communauté internationale une base solide à partir de laquelle ils pourront aider les parties à mettre en œuvre la Feuille de route et les rappeler aux obligations et aux engagements qui en découlent.

Comme je l'ai dit au Quatuor, je crois que ces efforts devraient être encouragés par une présence internationale sur le terrain.

Entre-temps, il faut faire de gros efforts pour remédier aux urgences humanitaires et à la dévastation économique que subit le peuple palestinien. La pauvreté abjecte, le chômage, les enfants non scolarisés et un fort sentiment de frustration et de désespoir sont le lot quotidien des Palestiniens sous occupation, ainsi que les difficultés dues aux restrictions sévères imposées à la circulation des personnes et des biens, aux bouclages, aux couvre-feux, aux barrages et aux points de contrôle et à la construction de la barrière de séparation, dont je viens de parler à l'Assemblée générale.

Les institutions de l'Autorité palestinienne ainsi que sa capacité de travailler avec son peuple ont été sérieusement affaiblies depuis septembre 2000. La communauté internationale des donateurs doit effectuer des contributions généreuses en ces temps où les besoins sont grands. Le Gouvernement israélien doit laisser les convois humanitaires et les missions de secours avoir plein accès à la population civile du territoire palestinien occupé.

Dans des conditions difficiles, l'ONU fournit une assistance sous forme très variée au peuple palestinien, par l'intermédiaire du travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres institutions. En dépit d'une crise financière, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue de jouer un rôle d'importance vitale pour répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens et il devrait se voir accorder tout l'appui politique et financier dont il a besoin.

Dans le cadre du Quatuor, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Roed-Larsen, qui est mon Représentant personnel auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, demeure activement engagé auprès de toutes les parties pour appuyer le processus politique et coordonner l'aide internationale.

Quant à moi, je m'engage à continuer d'œuvrer avec toutes les parties en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, se fondant

sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et sur le principe de « l'échange de territoires contre la paix ».

Alors que nous exprimons aujourd'hui notre solidarité avec le peuple palestinien, réaffirmons également notre conviction que la paix est possible et que nous pouvons parvenir à la fin de l'occupation pour les Palestiniens et à la sécurité pour les Israéliens. Souvenons-nous aussi que les parties savent leur propre cause en s'attaquant à l'autre ou en attendant que le camp opposé agisse le premier. Et ne baissions pas les bras avant que le peuple palestinien n'ait enfin obtenu ce qui lui revient en toute légitimité, à savoir l'exercice de ses droits inaliénables dans un État de Palestine souverain et indépendant.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son importante déclaration et pour les efforts qu'il déploie personnellement en vue de promouvoir le règlement global, juste et durable de la question de Palestine, ainsi que pour l'appui constant qu'il apporte aux travaux de notre Comité.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S. E. M. Stefan Tafrov, Président du Conseil de sécurité.

**M. Tafrov (Bulgarie),** Président du Conseil de sécurité : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir aimablement invité, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, à prendre part à la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il s'agit là d'une journée du souvenir et de compassion pour tous ceux qui souffrent de ce fléau qu'est le conflit, et d'un jour où la communauté internationale s'engage à nouveau à poursuivre sans relâche les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un règlement global et durable au Proche-Orient. C'est avant tout une journée d'espoir que la paix prévaudra et que la vision des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, se concrétisera.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a continué de soutenir un règlement global et juste au Proche-Orient en s'appuyant sur ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), les fondements de la Conférence de Madrid, le principe « terre contre paix » et les accords précédemment

signés par les parties. Le Conseil a continué de suivre les travaux du Quatuor et de faciliter la mise en œuvre de la Feuille de route axée sur les résultats, carte qu'il avait établie et qui a été soumise officiellement aux parties le 30 avril 2003. Le 19 novembre 2003, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1515 (2003), approuvant la Feuille de route en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Il a demandé aux parties de s'acquitter des obligations leur incombant en vertu de cette Feuille de route, en coopération avec le Quatuor.

Le Conseil de sécurité suit en permanence l'évolution de la situation dans la région et organise, désormais, des réunions d'information mensuelles avec la participation régulière du Secrétaire général et de son Représentant personnel et Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Conseil a constaté avec préoccupation que la violence et les actes de terrorisme et de destruction, qui se sont soldés par des pertes tragiques en vies humaines des deux côtés, se poursuivaient, que le processus de paix était dans l'impasse et que la situation économique et humanitaire sur le terrain ne cessait de se détériorer. L'aggravation de la situation en matière de sécurité, notamment les attentats suicide à la bombe en Israël et les opérations militaires menées en territoire palestinien, fait partie des principales préoccupations du Conseil. Dans sa résolution 1515 (2003), le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite des événements tragiques et violents au Proche-Orient et a exigé de nouveau la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terrorisme et toute provocation, incitation et destruction.

Le Conseil est pleinement conscient de la gravité de la crise humanitaire sur le terrain. Les restrictions à la liberté de mouvement continuent de rendre difficile la vie quotidienne des populations et d'étrangler l'économie palestinienne. Assouplir ces restrictions permettrait à l'assistance humanitaire d'atteindre des populations qui en ont cruellement besoin et améliorerait les conditions de vie des Palestiniens.

La communauté des donateurs doit être aussi généreuse que possible dans son aide aux Palestiniens. Le Conseil se félicite que, lors de sa réunion de décembre, le Comité spécial de liaison des donateurs ait décidé d'examiner la question de l'assistance au peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité est pleinement conscient également de la complexité de la tâche à accomplir pour parvenir à un règlement durable et juste du conflit au Proche-Orient, datant maintenant de plusieurs décennies. Le règlement nécessite les efforts constants de la communauté internationale ainsi que des parties concernées. Le Conseil continuera, à cet égard, de soutenir les efforts que déploie inlassablement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, dont la stature politique et le prestige moral constituent autant d'atouts inappréciables pour la communauté internationale dans ses efforts pour parvenir à un règlement pacifique dans la région.

Le Conseil se félicite du rôle constructif joué par les membres du Quatuor et la communauté internationale ainsi que de l'action diplomatique bilatérale discrète visant à instaurer la paix et la stabilité au Proche-Orient. La responsabilité du règlement final revient toutefois avant tout aux parties concernées. Le Cabinet palestinien nouvellement élu et le Gouvernement israélien doivent s'efforcer de concert de surmonter les obstacles au processus de paix. Le Conseil est prêt à aider les parties dans cette tâche difficile.

Le Conseil se félicite de l'approbation par le Conseil législatif palestinien, le 12 novembre dernier, du Cabinet de M. Ahmed Qoreï et souhaite plein succès au Premier Ministre nouvellement élu.

Pour terminer, je voudrais assurer le Comité que le Conseil de sécurité continuera de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et demeurera entièrement acquis à l'objectif final qui est d'instaurer une paix juste et durable au Proche-Orient, en réponse aux aspirations légitimes du peuple palestinien à un État souverain, prospère et démocratique.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Stefan Tafrov, Président du Conseil de sécurité, de son importante déclaration qui illustre à nouveau la détermination du Conseil de sécurité à promouvoir la concrétisation de cette vision prométhéenne de deux États.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de

libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi de transmettre au Comité un message du Président Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne. Le message se lit comme suit :

« Nous sommes heureux de vous remercier, Monsieur le Président, au nom du peuple palestinien, de l'Autorité et du Gouvernement palestiniens et en mon nom propre, d'avoir organisé la présente séance solennelle à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, proclamée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1977.

Les travaux menés par le Comité au nom de la communauté internationale demeurent une source d'espoir et d'incitation au courage pour un peuple qui reste soumis à l'occupation, à la colonisation et à l'oppression. Il représente la conscience du monde et des peuples du monde par son insistance sur la nécessité à mettre fin à l'injustice historique qui a frappé notre peuple afin de nous permettre d'obtenir notre indépendance nationale en Palestine, de mettre un terme au conflit israélo-palestinien et d'instaurer la paix et la sécurité pour tous les peuples et les États de la région du Moyen-Orient.

Nous apprécions tout ce que fait l'ONU. Nous faisons ici mention en particulier de M. Kofi Annan que nous remercions pour ses efforts en faveur de la paix. Nous le prions de maintenir cet élan.

Nous souhaiterions également présenter nos respects à l'Ambassadeur Papa Louis Fall et à ses collègues, les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous apprécions leurs efforts remarquables. Nous voudrions également remercier tous les rois, présidents et autres dirigeants des États du monde qui ont pris la parole à cette importante séance et qui ont exprimé leur solidarité ferme et sincère avec le peuple palestinien.

L'année qui s'est écoulée depuis la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien de l'an dernier a été difficile en

Palestine en particulier et au Moyen-Orient en général. Au cours de cette période, l'état de l'occupation s'est resserré et le barbarisme des pratiques et mesures répressives connexes s'est accentué, notamment avec la perpétration de crimes de guerre contre notre peuple. L'implantation de colonies de peuplement sur notre terre s'est poursuivie et, pire encore, Israël, la puissance occupante, a continué la construction d'un mur expansionniste d'apartheid, par lequel notre terre est confisquée et la vie de milliers d'entre nous ruinée. Cela a nourri les graines de la perfidie et de la haine et anéanti les perspectives de paix entre les parties.

Cela témoigne du rejet, par le Gouvernement israélien actuel, d'un règlement final et de la Feuille de route, en dépit de l'adoption de la résolution 1515 (2003) par le Conseil de sécurité et de l'appui unanime du Conseil de sécurité à la Feuille de route, dont nous nous sommes félicités personnellement et publiquement dans diverses déclarations de la direction palestinienne en insistant sur la nécessité de l'appliquer. Cela atteste aussi de l'entêtement d'Israël à frapper l'Autorité palestinienne et à assiéger son Président élu. Et cela reflète les violations constantes des lieux sacrés islamiques et chrétiens par Israël, en particulier à Jérusalem, à Bethléem et à Hébron. Il est regrettable qu'au cours de la même période, les bombardements et les attaques ciblées contre les civils se soient également poursuivis. Nous avons fait savoir à maintes reprises que nous condamnons ces actions, car elles portent préjudice aux intérêts nationaux palestiniens.

La direction palestinienne a souscrit à la Feuille de route et à la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité et a fait savoir qu'elle était prête à entreprendre immédiatement la mise en œuvre de la Feuille de route, en commençant par la déclaration réciproque de la cessation de tous les actes de violence. Nous continuons d'espérer que cela se fera prochainement. Nous avons également manifesté notre appui à l'accord conclu à Genève, qui pourrait encourager l'ouverture de négociations officielles sur les modalités d'un règlement final entre les deux camps.

Un consensus international s'est dégagé en faveur de la Feuille de route, de la solution de deux États et des modalités d'un règlement final sur la base des frontières de 1967. Il incombe donc à la communauté internationale d'empêcher les deux parties de refuser un règlement et d'infliger continuellement des souffrances et des effusions de sang aux deux peuples. Nous réitérons notre appel pour que le Comité appuie l'envoi rapide d'observateurs internationaux afin de surveiller la mise en œuvre de la Feuille de route.

L'ONU se penche sur notre cause depuis sa fondation et, pour maintes raisons, restera chargée de la question tant qu'elle ne sera pas réglée dans tous ses aspects. De fait, l'ONU a entretenu les droits de notre peuple dans l'attente de la réalisation de ces droits, et nous lui sommes reconnaissants de son rôle historique, ainsi que du rôle plus récent qu'elle joue, notamment l'adoption de la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité et de l'adoption de la résolution ES-10/13 par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence. Il est profondément regrettable qu'Israël ait déclaré qu'il ne respecterait aucune de ces résolutions.

Toutefois, malgré tout cela, la communauté internationale doit maintenir la pression. Il nous incombe de donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale et d'adopter toutes les résolutions additionnelles nécessaires afin d'arrêter la construction du mur et d'en abattre les tronçons existants, sans épargner aucun effort en ce sens – y compris en ayant recours à la Cour internationale de Justice – afin d'ouvrir la voie qui mène à la paix.

Nous regrettons que certains dirigent une campagne contre l'ONU et ses résolutions dans une tentative visant à saper les fondements politiques et juridiques de nos droits. De telles positions sont non seulement injustes, mais également malavisées. Nous avons besoin, dans la région, que ces résolutions soient affirmées et appliquées car une paix durable, juste et globale ne peut être édiflée que sur une base solide du droit international qui concrétise les droits de notre peuple et instaure la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région.

Pour terminer, nous exprimons nos remerciements sincères au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts constants et inlassables pour parvenir à un règlement durable et à la réalisation des droits nationaux inaliénables de notre peuple. Nous voudrions remercier tous les participants de leurs efforts et de leur travail dévoué et assidu afin d'obtenir l'appui et la solidarité de la communauté internationale pour que notre peuple puisse réaliser ses droits nationaux sur la terre palestinienne et créer un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Nous tenons à adresser nos remerciements à toutes les personnes éprises de liberté et de paix qui, dans le monde, appuient notre marche pour obtenir la paix des braves à laquelle nous aspirons – une paix juste, durable et globale dans notre région – ainsi que l'accession de notre peuple à la liberté et à l'indépendance. C'est cette paix des braves que j'ai signée avec notre partenaire, feu Yitzhak Rabin, qui a payé de sa vie son travail pour la cause de cette paix, aux mains d'éléments extrémistes. Enfin, je tiens à remercier et à exprimer notre reconnaissance à chacun des participants, ainsi qu'à tous nos frères et amis du monde entier. Puissions-nous ramener la paix et la justice en Terre sainte et dans l'ensemble de la région. »

Ce message a été signé à Ramallah le 29 novembre 2003 par Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Président de l'Autorité palestinienne.

**Le Président :** Je remercie M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui je demande de transmettre nos sincères remerciements à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, pour son très important message. En notre nom à tous, j'exprime au Président Arafat nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien dans ses aspirations et sa quête légitimes pour l'autodétermination et le statut d'État, de même que notre indéfectible appui. Je tiens aussi à assurer le Président Arafat et, par son entremise, le peuple palestinien, de la ferme détermination du Comité à poursuivre les efforts qu'il déploie, comme l'en a chargé et l'en a investi l'Assemblée générale, pour

promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Je vais suspendre la séance pour quelques instants, afin de permettre à certains de nos invités de quitter la salle et de vaquer à d'autres occupations. Au nom du Comité, je voudrais encore une fois remercier de leur présence significative et de leurs déclarations objectives et courageuses le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité et l'Observateur permanent de la Palestine.

*La séance, suspendue à 11 h 45, est reprise à 11 h 50.*

**Le Président :** Je donne à présent la parole à M. l'Ambassadeur Chithambaranathan Mahendran, de Sri Lanka, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

**M. Mahendran** (Sri Lanka) Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général a récemment déclaré :

« Le règlement du conflit arabo-israélien est l'un des problèmes de notre temps qui résiste depuis le plus longtemps aux efforts diplomatiques qui lui sont consacrés. L'État moderne d'Israël a connu la guerre durant la plus grande partie de ses 54 années d'existence. De son côté, le peuple palestinien s'est senti au point mort, luttant pour se frayer une voie propre vers la constitution d'un État. Au cours de ces deux dernières années, le conflit qui les oppose a atteint des records de violence. » (*Communiqué de presse SG/SM/8306-PAL/1922*)

J'ai l'honneur, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, d'intervenir au nom du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Le Comité spécial, créé par l'Assemblée générale en 1968, présente chaque année à l'Assemblée un rapport sur les conditions affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés : Gaza, la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien arabe occupé.

Cette année, le Comité spécial a remis à l'Assemblée générale son trente-cinquième rapport (A/58/311), qui retrace, si l'on peut dire, l'historique des territoires sous occupation depuis 34 ans. Dans son rapport, le Comité spécial s'efforce d'exposer à l'Assemblée générale ses vues sur les conditions de vie des habitants des territoires occupés. Ces conditions, constate le Comité spécial, sont, à bien des égards, contraires aux normes contemporaines internationales des droits de l'homme ou aux exigences de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui s'applique également aux territoires occupés.

L'impression générale qui s'est formée dans l'esprit des trois membres du Comité spécial, l'Ambassadeur Camara, du Sénégal, l'Ambassadeur Rastam, de la Malaisie, et moi-même, est troublante. Les autorités israéliennes ont mis en place un système complet et complexe de lois, de réglementations et de mesures administratives en vue d'atteindre les objectifs politiques du Gouvernement israélien ainsi que de resserrer l'emprise sur les territoires occupés et sur les Palestiniens qui y vivent. Les lois, réglementations et mesures administratives sont formulées de manière à conférer aux responsables un niveau élevé d'autorité et une très grande latitude. De plus, elles touchent à des aspects importants de la vie des Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés. Une application rigoureuse de ces lois, réglementations et mesures administratives, surtout en période de crise, engendre un sentiment de peur, d'abattement et de désespoir parmi les Palestiniens des territoires occupés. D'une manière générale, une vive tension est présente dans les territoires occupés, en particulier en temps de crise. Or, en période de violence, l'exercice d'un tel contrôle rend encore plus insupportables les conditions de vie des Palestiniens des territoires occupés.

L'édification d'un mur séparant les territoires occupés d'Israël suscite de profondes inquiétudes, crée de grosses difficultés et empêche les Palestiniens de circuler. Du coup, les Palestiniens croient moins à un soulagement rapide de leurs souffrances. La nature même du mur les a incités à faire part au Comité de leur sentiment que le mur allait devenir une frontière permanente entre Israël et les territoires occupés et, partant, qu'il annexerait de vastes portions des territoires occupés. Leur amertume devant le traitement que leur infligent les autorités, leur sentiment d'être dépossédés et leur désespoir, qui, de l'avis du Comité

spécial, découlent en grande partie de l'absence de progrès dans le processus de paix et de l'absence de résultats concrets pour les Palestiniens des territoires occupés, confèrent un caractère d'urgence absolue à la situation dans les territoires occupés.

Le Comité spécial déplore que les conditions de vie dans les territoires occupés ne se soient pas améliorées comme on l'espérait. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Comité spécial a expressément recommandé à l'Assemblée de prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires occupés.

Le Comité spécial se félicite de la création du Quatuor diplomatique et attend avec grand intérêt l'établissement d'un dialogue énergique entre les parties en désaccord. Nous appelons la communauté internationale à demeurer pleinement résolue à trouver un règlement au conflit par la voie de la négociation. Enfin, le Comité spécial considère qu'il est de la plus haute importance que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, installé, en consultation avec le Secrétaire général et, surtout, compte tenu de l'obligation de toujours respecter la dignité de la personne humaine, un système de communication constante avec les autorités israéliennes dans l'objectif d'améliorer les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles les Palestiniens des territoires occupés vivent et qui, au grand regret du Comité spécial, sont à l'origine de la violence.

**Le Président :** Je remercie S. E. l'Ambassadeur Mahendran de son importante déclaration et le prie de transmettre toute notre appréciation aux distingués membres du Comité spécial. Je donne à présent la parole à S. E. M. Rastam Mohd Isa, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Abdullah Ahmad Badawi, Premier Ministre de la Malaisie, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

**M. Rastam** (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'un message de M. Abdullah Ahmad Badawi, Premier Ministre de la Malaisie et Président du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que nous célébrons aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> décembre 2003. Ce message se lit comme suit :

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais, au nom du peuple malaisien et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, adresser nos salutations les plus vives au Président Yasser Arafat et à tous les Palestiniens. Nous leur donnons l'assurance de notre appui constant et sans équivoque dans leur lutte légitime et courageuse pour le droit de décider et d'être maîtres de leur propre destinée, de briser le joug de l'occupation israélienne et de vivre librement à l'intérieur d'un État de Palestine souverain et indépendant.

Une fois de plus, nous célébrons cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien dans une atmosphère de grande incertitude. Pourtant, nous gardons espoir. Nous formons le vœu, comme d'autres, et en particulier les Palestiniens, que les nobles forces de la paix et de la justice l'emporteront sur l'arrogance du pouvoir et sur le règne de la violence, de la haine et du désespoir.

Nous sommes réunis ici pour exprimer notre solidarité, avec eux en une journée qui symbolise leur oppression et leurs souffrances sous l'occupation israélienne. Nous attendons avec intérêt le jour où la communauté internationale célèbrera avec les Palestiniens leur indépendance et la création de leur État.

En cette Journée, je voudrais réaffirmer encore une fois l'appui inébranlable et la solidarité de longue date du Mouvement des pays non alignés à l'égard du peuple palestinien et de leurs dirigeants qui cherchent à exercer pleinement leurs droits inaliénables. Le Mouvement des pays non alignés reste fermement engagé à veiller à ce qu'il y ait un règlement juste et durable de la question de Palestine. Il réitère son appui indéfectible aux droits du peuple palestinien à l'indépendance nationale et à l'exercice de la souveraineté dans leur État – la Palestine – à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il est extrêmement regrettable que cet objectif n'ait pas été atteint en raison des revers qu'a connus la mise en œuvre de la Feuille de route, ce qui a empêché la réalisation de la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans une paix mutuelle et en paix avec

leurs voisins. Il est clair que les parties concernées doivent œuvrer au plus vite, et avec honnêteté et sincérité, à ce que la Feuille de route soit mise en œuvre. Il doit y avoir un plus grand niveau d'engagement et d'objectivité sur la voie de la paix.

Depuis la dernière fois, il y a un an de cela, que cette Journée de solidarité a été célébrée, nous avons assisté à une intensification de la violence, de la mort et de la souffrance pour le peuple palestinien. Nous condamnons l'adoption par Israël de politiques et de pratiques draconiennes, ainsi que le recours disproportionné et excessif à la force contre les Palestiniens des territoires occupés. Ces mesures ont entraîné plus de violences, de morts et d'attentats-suicides commis par des jeunes gens et des jeunes femmes désespérés. Nous déplorons la perte de toute vie innocente. Nous compatissons avec les familles qui ont perdu des êtres chers, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. Nous leur transmettons nos très sincères condoléances. Nous demandons que cessent les actions qui visent des civils innocents ainsi que la destruction des maisons et des biens palestiniens, ce qui a provoqué des souffrances indicibles pour des milliers de familles.

Nous condamnons l'escalade continue de la campagne militaire d'Israël contre le peuple palestinien, en particulier les crimes de guerre et les assassinats, notamment les exécutions extrajudiciaires qu'aurait commis Israël. Nous demandons qu'Israël mette immédiatement fin à ses activités colonialistes. Nous demandons également et avec force qu'Israël arrête la construction de son mur expansionniste dans les territoires occupés. Celui-ci doit être démantelé immédiatement. Nous sommes consternés par la détérioration des conditions économiques et sociales des Palestiniens dans les territoires occupés, détérioration due aux mesures et aux pratiques draconiennes imposées par les autorités israéliennes. Le chômage et la pauvreté ne cessent d'augmenter tandis que les perspectives d'activités économiques et d'éducation diminuent. De grandes étendues de terres palestiniennes sont confisquées. Toutes ces actions ne feront qu'engendrer la haine et le mécontentement, et Palestiniens et Israéliens

auront de plus en de plus de difficultés à coexister en paix. La communauté internationale ne peut nier que toute nouvelle détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, serait de très mauvais augure pour la cause de la paix dans l'ensemble de la région.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Israël et ses partisans doivent le comprendre et en être également convaincus. Les Palestiniens aussi. Le cycle de la violence, de la répression et de l'intimidation ne profitera à aucune des deux parties. Il faut absolument que les parties au conflit manifestent une nouvelle détermination à revenir à la table des négociations reprendre le processus politique. Une solution juste et durable ne sera possible que si Israël est disposé à mettre fin à son occupation de terres arabes et si le peuple palestinien peut exercer pleinement ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales et revenir dans les foyers dont il a été déplacé et déraciné.

Compte tenu de l'instabilité qui règne dans d'autres parties de la région, il est plus que jamais nécessaire d'intensifier la recherche de la paix, ce qui ne sera possible que si l'on s'attache vraiment à mettre fin à l'occupation israélienne, à créer un État palestinien souverain, indépendant et pacifique et à instaurer une paix durable entre Israël et ses voisins arabes sur la base des principes de la Conférence de Madrid, des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, des accords et mémorandums conclus précédemment, de l'initiative arabe de paix approuvée par la Ligue des États arabes à Beyrouth et de la Feuille de route du Quatuor. Tous les membres de la communauté internationale ont un rôle à jouer en la matière. Nous devons tous œuvrer de concert pour faciliter l'instauration de la paix dans la région. À cette fin, le Mouvement des pays non alignés continuera de coopérer avec la communauté internationale, en particulier avec les membres du Quatuor.

Le Mouvement des pays non alignés continue de reconnaître la lutte courageuse du peuple palestinien contre l'occupation israélienne

et les injustices qu'il subit. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple palestinien car nous n'allons pas simplement les abandonner en raison d'autres problèmes auxquels nous devons faire face; nous n'allons pas traiter leur problème tout simplement comme une des menaces à la paix et à la sécurité, en particulier le terrorisme, contre lesquelles nous menons des efforts. La question palestinienne mérite que la communauté internationale continue de s'y intéresser dans un contexte adéquat et dans une bonne perspective. C'est une question qui porte sur les droits d'un peuple, droits qui devraient être respectés conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit humanitaire international, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous devons aider les Palestiniens qui sont dans le besoin et connaissent une telle adversité. Ils n'ont que trop souffert de l'oppression et des traitements inhumains que leur afflige Israël.

Au nom du peuple de Malaisie, et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, je tiens à réaffirmer, en cette journée très importante et émouvante, notre appui résolu et inébranlable à la lutte juste que mène le peuple palestinien pour obtenir son droit à l'autodétermination sous la direction légitime du Président Yasser Arafat. Nous exprimons notre solidarité pleine et entière avec le peuple palestinien. Nous attendons avec impatience le jour où nos frères et nos sœurs palestiniens pourront enfin exercer leurs droits nationaux et jouir de la liberté, de l'indépendance et du développement. La Malaisie et le Mouvement des pays non alignés continueront de participer à tous les efforts tendant vers cet objectif. À ce titre, nous nous félicitons de la nomination du Premier Ministre Ahmed Qoreï, ainsi que de l'appel lancé par le Président Arafat et le Premier Ministre Qoreï respectivement pour que les deux camps reprennent les négociations aussi rapidement que possible.

Pour terminer, la Malaisie présidant également la dixième session de la Conférence islamique au Sommet, je note avec satisfaction que la République islamique d'Iran, en sa capacité de Président de la Conférence islamique

des ministres des affaires étrangères et au nom des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, transmettra un message similaire de solidarité au peuple palestinien. »

Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'ai également l'honneur de déclarer que le Ministre des affaires étrangères, en sa capacité de Président de la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, a publié, le 20 novembre 2003, à Putrajaya (Malaisie) une déclaration relative à l'adoption de la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Dans sa déclaration, le Ministre s'est félicité, au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'adoption à l'unanimité de cette résolution par le Conseil de sécurité le 19 novembre 2003, résolution approuvant la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, et il a demandé aux parties de s'acquitter de leurs obligations. Il a déclaré également que les mesures longtemps attendues de la part du Conseil étaient d'une grande importance et pousseraient les parties intéressées à mettre en œuvre leurs obligations au titre de la Feuille de route et à aller de l'avant. Il a également déclaré que le Mouvement des pays non alignés attendait avec intérêt le plein respect de la résolution par les parties concernées afin d'arriver au plus vite à un règlement juste, durable et pacifique du conflit et d'épargner aux deux peuples d'autres souffrances et de nouveaux malheurs.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Rastam Mohd Isa de sa déclaration et le prie de transmettre à S. E. M. Abdullah Ahmad Badawi, Premier Ministre de la Malaisie, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, les sincères remerciements du Comité pour ce très important message.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Mehdi Danesh-Yazdi, Représentant permanent adjoint de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Seyyed Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, en sa qualité de Président de la 30<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères.

**M. Danesh-Yazdi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'un message de S. E. M. Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique

d'Iran, en sa qualité de Président de la 30<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le message se lit comme suit :

« Une fois de plus, nous commémorons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il s'agit d'une occasion qui nous rappelle l'héroïsme et le dévouement d'un peuple aux mains vides et opprimé mais pleinement déterminé à lutter contre une puissance occupante lourdement armée. Cette Journée nous fournit également l'exemple d'un peuple opprimé tenant tête à l'opresseur, et de pierres faisant face aux balles, présageant de la violence ultime du droit sur la force.

Depuis plus de 50 ans, le peuple palestinien se trouve sous le joug d'une puissance occupante qui ne montre aucune pitié envers quiconque. Les forces d'occupation détruisent les maisons, les écoles, les mosquées, les centres de santé et les infrastructures économiques. Elles méprisent les normes et les principes établis, ainsi que l'opinion publique mondiale, et menacent les dirigeants palestiniens d'exil et d'assassinat.

Alors que le peuple palestinien résiste pratiquement seul aux chars et aux hélicoptères armés et que, quotidiennement, son sang colore la terre palestinienne, il est de plus en plus impératif que tous les États, en particulier les nations islamiques, assument un rôle actif pour faire face à ce qui se passe dans els territoires occupés. Les pays islamiques devraient tirer profit de leur énorme potentiel dans les domaines politique et économique et prendre des mesures véritables pour venir en aide au peuple palestinien. En dépit des efforts déployés par un certain nombre de pays, en particulier certains États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, beaucoup reste encore à faire pour restaurer l'ensemble des droits du peuple palestinien. Aujourd'hui, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien fournit une excellente occasion aux pays islamiques d'examiner de manière concertée leurs politiques et leurs actions et d'exploiter toutes leurs capacités et leur potentiel dans différents domaines afin d'aider leurs frères et sœurs

palestiniens dans leur lutte sacrée contre les occupants. »

**Le Président** : Je remercie M. Danesh-Yazdi, et lui demande de bien vouloir transmettre à S. E. M. Seyyed Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, en sa qualité de Président de la 30<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, les sincères remerciements du Comité pour sa déclaration si importante.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Filipe Chidumo, Représentant permanent de la République du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine.

**M. Chidumo** (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'un message de S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Au nom de l'Union africaine, je salue chaleureusement le peuple palestinien et son dirigeant avisé, le Président Yasser Arafat. La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien revêt une signification particulière pour l'Union africaine, puisque cette organisation a toujours accordé une grande importance à la question de l'autodétermination, qui continue d'échapper au peuple palestinien.

L'Union africaine demeure profondément préoccupée devant le manque de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, et devant les conséquences terrible que cela entraîne pour le peuple palestinien. La situation perpétue un climat de violence sans précédent, de haine, d'assassinat de personnes innocentes et e brutalité et de souffrances indicibles, dont la population palestinienne est la principale victime. Nous tenons à insister sur le fait que les peuples du Moyen-Orient ne parviendront à la paix durable, à la stabilité et à la sécurité qu'en poursuivant cordialement le processus de paix, fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la

Feuille de route du Quatuor et le principe fondamental de la terre contre la paix. Cela exige une détermination et une volonté politique sans faille de la part de toutes les parties concernées.

L'Union africaine souligne que toute solution au problème du Moyen-Orient doit passer par l'autodétermination du peuple palestinien et son accès à la pleine souveraineté par la création d'un État viable au sein de frontières internationalement reconnues. Cela doit aller de pair avec l'existence d'Israël, dans un environnement où les deux États et les deux peuples coexisteraient côte à côte et en paix.

La communauté internationale ne devrait pas rester le témoin passif du carnage qui se déroule actuellement au Moyen-Orient. Nous devrions tous nous engager à nouveau à n'épargner aucun effort pour veiller à ce que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. C'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour encourager toutes les parties intéressées à relancer le processus de paix au Moyen-Orient afin de parvenir à la paix durable, à la stabilité et à la sécurité dans cette région.

L'Union africaine tient à réaffirmer, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, sa solidarité indéfectible au peuple palestinien et son soutien sans faille à la lutte de ce peuple pour l'autodétermination. »

**Le Président :** Je remercie l'Ambassadeur Filipe Chidumo, et lui demande de bien vouloir transmettre à S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine, les sincères remerciements du Comité pour sa très importante déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Saeed Kamal, Sous-Secrétaire général aux affaires de la Palestine de la Ligue des États arabes, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

**M. Kamal** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Compte tenu de la longueur du texte que j'ai sous les yeux, je vais en résumer certains points. La

totalité du texte sera par la suite distribuée aux participants.

J'ai le plaisir de résumer une déclaration du Secrétaire général aux affaires de la Palestine de la Ligue des États arabes, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que le Comité célèbre régulièrement chaque année depuis 1975 pour manifester son appui aux droits nationaux et légitimes du peuple palestinien. Je voudrais également transmettre les sincères salutations du Secrétaire général Amr Moussa et exprimer sa reconnaissance pour le rôle remarquable que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien joue en soutien au peuple palestinien. Nous nous disons fiers et reconnaissants de ce rôle.

Israël continue l'escalade de sa guerre hostile contre le peuple palestinien et sa direction politique. Il a recours de manière aveugle aux opérations militaires les plus dangereuses et violentes, qui constituent une violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire. Israël continue également d'assiéger le Président palestinien élu, Yasser Arafat.

Ces opérations et pratiques ont atteint leur point culminant avec la construction du mur de séparation raciste par le Gouvernement d'occupation. Les répercussions dangereuses de l'érection de ce mur anéantiront toute possibilité de créer un État palestinien viable, conformément à la vision du Président Bush. La communauté internationale a condamné ce mur raciste, et l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la question; maintenant, le Groupe des États arabes à l'ONU demande à la Cour internationale de Justice d'émettre un avis consultatif pour l'aider à contraindre Israël à abattre le mur.

Le siège des territoires palestiniens par les autorités d'occupation israéliennes a transformé les territoires en une grande prison, composée de terres morcelées et isolées, encerclées par des colonies de peuplement israéliennes. Cela a provoqué la détérioration de la situation socioéconomique du peuple palestinien et a ainsi exacerbé la crise qui est désormais au bord du désastre.

Israël a réagi violemment face à l'Intifada spontanée du peuple palestinien contre l'occupation permanente. L'Intifada résultait des sentiments de frustration et de désespoir accrus, du manque de sécurité et du manque d'espoir de pouvoir parvenir à

un règlement pacifique possible avec un Gouvernement israélien qui adopte une politique de guerre, d'agression et d'expansion et qui rejette, fait avorter et fuit toute initiative de paix, en recourant à la force excessive et disproportionnée contre les civils palestiniens.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint Kieran Prendergast dans son exposé au Conseil de sécurité le 21 octobre 2003,

« La prise pour cible délibérée de civils est un crime de guerre et ne saurait être justifiée par aucune cause, quelle qu'elle soit. » (*S/PV.4846*, p.3)

L'oppression militaire par les forces d'occupation a même eu un effet préjudiciable sur les organisations internationales de secours, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la Croix-Rouge, son personnel et ses établissements. Cela a consisté en des homicides, des destructions et des entraves aux opérations de secours humanitaire. Ces pratiques ont été condamnées par plus d'un rapport international, et les organisations internationales ont demandé à Israël de respecter le droit international et les Conventions de Genève, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949. Elles ont également exhorté Israël à mettre un frein à ses pratiques et à soulager les souffrances qui en résultent pour le peuple palestinien.

L'agression israélienne s'étend jusqu'en Syrie : cette agression est, à notre avis, semblable à ce que connaissent les territoires palestiniens. Le Gouvernement israélien tend à transporter ses crises hors des territoires palestiniens du fait de l'opposition interne généralisée à laquelle le Gouvernement et ses pratiques se heurtent.

Nous avons maintes fois prévenu que, depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement extrémiste israélien, nous sommes en passe de voir s'effondrer entièrement le processus de paix. Toutefois, nous voudrions réaffirmer que le peuple palestinien restera à jamais déterminé : c'est là que réside le trait caractéristique de la résistance à l'occupation israélienne.

Malheureusement, l'appui inconditionnel des États-Unis à la politique israélienne garantit l'immunité à Israël et le place au-dessus de la loi. Le Conseil de sécurité se trouve donc impuissant car le

veto des États-Unis accorde immunité et protection à Israël. Nous espérons que les États-Unis renonceront à leur politique et qu'ils adopteront une politique d'équité et de justice reflétée dans leurs paroles et dans leurs actions.

Je voudrais mentionner ici la déclaration prononcée le 19 novembre 2003 à Londres par le Président Bush, dans laquelle il demande à Israël d'arrêter la construction du mur de séparation, de cesser les activités des colonies de peuplement juives sur les territoires palestiniens et de ne plus infliger des humiliations quotidiennes au peuple palestinien. Dans cette déclaration, il a réaffirmé aussi la détermination de son gouvernement à œuvrer à la création de l'État palestinien. Pourtant, le Président Bush a également prié l'Union européenne de ne passer aucun marché avec le Président Arafat, sans qu'il le nomme toutefois par son nom. La réponse d'Israël à l'appel du Président Bush a été un mélange d'arrogance et d'extrémisme. Le Ministre israélien des affaires étrangères a affirmé que la construction du mur de séparation ne serait pas suspendue et que cette décision était irrévocable.

Nous nous demandons alors s'il n'est pas temps pour les États-Unis de réprimer l'arrogance israélienne d'autant que l'aide militaire et économique des États-Unis alimente la belligérance israélienne et accorde à Israël un avantage sur toutes les autres puissances de la région. Nous sommes d'avis que les États-Unis ont encore le temps de réviser entièrement leur stratégie au Moyen-Orient. Une équipe dirigeante qui réussit est celle qui reconnaît les erreurs et maladresses de sa politique et les rétracte courageusement devant son peuple et le monde entier – un monde qu'elle aspire à continuer de diriger. Nous espérons que les États-Unis jetteront un regard nouveau sur la situation actuelle et sur les moyens d'y faire face. Nous espérons qu'ils envisageront également la nécessité d'exercer des pressions sur Israël pour l'obliger à cesser ses pratiques arbitraires contre le peuple palestinien et de mesurer le danger que représente l'adoption de la logique sécuritaire israélienne comme approche unique pour enrayer la détérioration actuelle de la situation. L'occupation et ses pratiques sont la raison principale de cette détérioration, et aucun progrès ne peut être possible sur le plan de la sécurité sans la réalisation de progrès réels sur le plan politique, conformément à la Feuille de route récemment approuvée par le Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre palestinien a souligné qu'il ne rencontrera pas le Premier Ministre israélien tant que ce dernier ne fera pas preuve de suffisamment de souplesse sur les questions du cessez-le-feu et du retrait. Il a raison, car c'est le Gouvernement israélien qui cherche à rendre la Feuille de route nulle et non avenue et qui a provoqué l'échec du cessez-le-feu auquel les parties s'étaient engagées. Ainsi, le Premier Ministre palestinien a raison de faire appel à une tierce partie pour garantir un cessez-le-feu et le retrait israélien de tous les territoires occupés par Israël en Cisjordanie et à Gaza.

La situation politique actuelle témoigne des attermoissements israéliens et de ses efforts pour faire échouer le processus de paix, pratiques dans lesquelles il a toujours excellé. Toutefois, cette fois-ci, il cherche également à compromettre les initiatives même officieuses entre des forces politiques palestiniennes et israéliennes. Le Premier Ministre israélien et les membres de son gouvernement critiquent toute initiative qui évoque, un tant soit peu, les droits du peuple palestinien, par exemple la récente initiative de Genève. Il convient de noter ici que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, dans sa conférence de presse le 6 novembre 2003, a estimé que cette initiative marquait une évolution positive et il a déclaré qu'elle reflétait les opinions publiques véritables des deux camps.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations. Premièrement, l'agression israélienne qui se poursuit contre le peuple palestinien et sa direction politique, ses territoires, et ses ressources dans un climat international complaisant n'est pas le cadre idéal pour entamer ou poursuivre le processus de paix dans la région ou pour parvenir à un règlement politique. Nous affirmons à cet égard la nécessité pour le Conseil de sécurité de créer un mécanisme d'application de la résolution 1515 (2003) concernant la mise en œuvre de la Feuille de route afin, que cette décision ne devienne pas une simple donnée statistique à ajouter aux autres résolutions internationales qu'Israël continue de bafouer.

Deuxièmement, nous demandons une protection internationale immédiate pour le peuple palestinien massacré et déplacé. Nous appelons à la création d'un mécanisme d'observation international qui surveillerait la situation, mettrait fin aux violations israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et superviserait l'arrêt de la construction du mur de séparation,

conformément aux résolutions de l'ONU, et ce, jusqu'à la reprise des négociations.

Troisièmement, le Président palestinien, Yasser Arafat, a été élu par son peuple lors d'élections libres sous la supervision de la communauté internationale. Il est le dirigeant historique du peuple palestinien et le symbole de sa ténacité et de sa lutte, et le fait qu'il soit assiégé en permanence voire destitué créerait un précédent dangereux qui ruinerait les principes de la démocratie, des droits de l'homme et du respect du droit. La communauté internationale doit donc s'employer à lever le siège imposé au Président Arafat et lui permettre d'exercer ses responsabilités, conformément à la constitution palestinienne provisoire.

Quatrièmement, le peuple palestinien qui, depuis de nombreuses années, est demeuré ferme face au colonialisme israélien et à l'oppression et à l'agression horribles d'Israël, est prêt à tenir bon jusqu'à ce qu'il obtienne la réalisation de ses droits légitimes à la liberté, à l'indépendance et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, jusqu'à ce qu'il soit mieux traité et qu'il fasse l'objet d'une attention plus grande de la part de la communauté internationale, quels que soient les dangers et crises multiples dans la région. Un exemple patent de ces crises est la crise iraquienne, qui est l'objet de l'attention de tous les pays arabes et des puissances internationales. L'histoire ne pardonnera pas à ceux qui contribuent à l'oppression et à l'asservissement de populations, car ils sèment et cultivent ainsi les germes de la haine et de la violence, aux flammes desquelles tout le monde se brûlera.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à tous les participants ainsi qu'à S. E. l'Ambassadeur Papa Louis Fall, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et qu'aux membres de ce Comité. Je les remercie de leurs efforts, en espérant qu'ils serviront utilement au peuple palestinien.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Said Kamal de sa déclaration et lui demande de bien vouloir transmettre à S. E. M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M<sup>me</sup> Phyllis Bennis, qui fera une déclaration au

nom du Réseau international des organisations non gouvernementales pour la Palestine.

**Mme Bennis** (Réseau international de coordination pour la Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer la décision du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de l'Assemblée générale d'inviter la société civile à participer à la commémoration solennelle, aujourd'hui, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est tout à l'honneur de l'engagement constant et de longue date du Comité, et en particulier de son Président, l'Ambassadeur Fall, et du reste de la direction du Comité et de l'Ambassadeur Al-Kidwa, que l'Assemblée générale continue ainsi de rappeler régulièrement à la communauté internationale le sort des Palestiniens qui vivent sous l'occupation illégale d'Israël.

C'est là un acte important, sans lequel les Palestiniens pourraient être fonctionnellement abandonnés par de nombreux gouvernements et institutions du monde entier. Mais, tout en reconnaissant combien il importe de maintenir cette question de l'occupation de la Palestine au centre de la scène diplomatique, nous devons simultanément reconnaître l'incapacité générale de la communauté internationale de mettre fin à cette occupation. Malgré le travail exceptionnel du Comité et l'appui dont il bénéficie auprès de nombreux États Membres, l'Assemblée générale elle-même doit être mise en cause pour l'insuffisance de sa réaction à l'occupation d'Israël jusqu'à présent.

Les conditions dans lesquelles vit la population civile dans les territoires palestiniens occupés, chacun le sait ici, se sont notablement dégradées. Les rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont mis en évidence le phénomène croissant de la famine et de la malnutrition au sein de la population. Et il est significatif que le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, identifie dans cette crise une violation au droit à l'alimentation – droit internationalement reconnu – par les autorités d'occupation israéliennes. De même, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, M. John Dugard, rapporte que

« l'occupation des territoires palestiniens continue de se traduire par de nombreuses violations des droits de l'homme, touchant tant

les droits civils que les droits économiques et sociaux et le droit international humanitaire ». (*E/CN.4/2004/6, par .41*).

John Dugard poursuit en disant qu'il

« a du mal à admettre que l'usage excessif de la force au mépris de la distinction entre civils et combattants, la création d'une crise humanitaire par les restrictions à la mobilité des biens et des personnes, les meurtres et traitements inhumains d'enfants, les destructions systématiques de biens et, à présent, l'expansion territoriale puissent être justifiés comme constituant une réponse proportionnée à la violence et aux menaces de violence auxquelles Israël est soumis ». (*ibid.*)

Les illusions de ce qu'il est convenu d'appeler la Feuille de route sont cruellement retombées, l'ONU se voyant toujours refuser le rôle diplomatique central que lui confère la Charte des Nations Unies, et ce au profit du multilatéralisme fallacieux d'un Quatuor dominé par les États-Unis. Et en outre, Israël poursuit la construction du mur de séparation, qualifié par beaucoup, aux quatre coins du monde, comme « mur de l'apartheid », en violation des résolutions de l'ONU. Le rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale déclare sans équivoque qu'« Israël ne se conforme pas à la demande de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il "arrête la construction du mur dans le territoire palestinien occupé et revienne sur ce projet" ». (*A/ES-10/248, par. 28*).

Les intervenants non gouvernementaux en Palestine et en Israël annoncent aujourd'hui un projet de plan de paix qui pourrait servir de point de départ à de nouvelles négociations. L'aboutissement de tout processus de ce type sera déterminé dans une large mesure par la conformité de ses résultats avec les normes du droit international et toutes les résolutions de l'ONU. Les organisations de la société civile, dans le monde entier, reconnaissent qu'en tant que représentants de tous les États Membres de l'ONU, que parties prenantes de l'organe le plus démocratique de la famille des Nations Unies, vous avez, Excellences, une grave responsabilité. La protection de ceux qui subissent à une occupation militaire est entre vos mains. Il est de votre devoir de rétablir les droits fondamentaux de ceux qui se les voient refuser illégalement. La défense de ceux qui ne sont pas en mesure de se protéger est à votre charge. Et jusqu'à

présent, je suis au regret de dire que cette responsabilité, ce devoir, cette charge, ne sont toujours pas honorés.

Depuis notre dernière réunion de commémoration solennelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le monde a connu des transformations sans précédent et se trouve face à de nouveaux dangers. La dégradation des conditions de vie dans les territoires palestiniens occupés est allée de pair avec une escalade de la guerre, des violations des droits de l'homme et d'autres crises dans toute la région du Moyen-Orient. La société civile a vu nos institutions mondiales confrontées à de nouveaux défis, le Gouvernement des États-Unis, nation la plus puissante de l'histoire, mettant au défi le Conseil de sécurité de lancer une guerre non autorisée, illégale, contre l'Iraq. Nous avons vu le Conseil confronté à une nouvelle série de veto des États-Unis contre des résolutions faisant par ailleurs l'unanimité, destinées à protéger les Palestiniens qui vivent sous occupation, à mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement et à arrêter la construction du mur d'apartheid qui empiète sur les territoires, et jusqu'aux résolutions qui exhortent Israël à ne pas donner effet à sa menace d'assassiner le Président palestinien élu, Yasser Arafat.

Nous sortons de huit mois et demi extraordinaires, durant lesquels le Conseil de sécurité, et l'ONU dans son ensemble, ont résisté à l'exigence de guerre de Washington. Depuis ce temps, nous avons entendu le Gouvernement des États-Unis annoncer son intention d'opposer son veto à toute future résolution du Conseil sur le Moyen-Orient, à moins que ses exigences unilatérales ne soient satisfaites. Et nous avons entendu les États-Unis déclarer que l'ONU perdrait sa « pertinence » si elle refusait de soutenir les guerres de Washington. Mais j'avancerais, au contraire, que notre organisation mondiale n'a jamais eu plus de pertinence, qu'elle n'a jamais eu plus d'importance, et qu'elle n'a jamais engendré plus de soutien des peuples du monde entier, qu'au cours de la période où elle a défendu le mandat qui lui a été confié par la Charte de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Le Conseil de sécurité a été l'objet de pressions diplomatiques, politiques, économiques et autres sans équivalent. Les Six membres « indécis » du Conseil qui ont refusé d'obéir à l'appel à la guerre ont dû faire face à des menaces aux conséquences

potentiellement catastrophiques. Et pourtant, ils ont répondu à la demande de leurs populations respectives, farouchement opposées à la guerre, en continuant de dire non à celle-ci. Il convient de préciser que ces gouvernements s'en sont sortis pour l'essentiel indemnes.

Mais l'Assemblée, elle aussi, a été sujette à des pressions sans précédent. Beaucoup d'entre nous ici ont reçu une lettre envoyée par le Gouvernement des États-Unis aux gouvernements du monde entier, dans les derniers jours qui ont précédé l'invasion américaine en Iraq. Cette lettre, dans laquelle on exigeait que l'Assemblée refuse même un simple débat sur la crise iraquienne, employait clairement, dans des termes peu amènes, le ton de la menace, arguant, dans une version de la lettre, que

« compte tenu de l'atmosphère particulièrement polémique qui règne actuellement, les États-Unis considéreraient une session de l'Assemblée générale sur l'Iraq comme inopportune et antiaméricaine dans son esprit »

et déclarant :

« Veuillez croire que cette question, ainsi que votre position à son égard, sont importantes pour les États-Unis. »

Nous n'avons pas connaissance de menaces aussi précises à l'endroit des travaux de l'Assemblée en ce qui concerne la défense des droits des Palestiniens et la fin de l'occupation israélienne. Mais nous reconnaissons que la société civile, qui n'a pas à obéir aux contraintes de la diplomatie, a l'obligation de clamer haut et fort ce que de nombreux gouvernements et les fonctionnaires internationaux ne peuvent pas exprimer. Il est clair que les pressions exercées, ouvertement ou tacitement, par mon gouvernement sur chaque État Membre, ainsi que sur cette institution mondiale, demeurent les principaux obstacles à la réalisation des objectifs de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale a pris des dispositions importantes pour faire face à des situations où le Conseil de sécurité se voyait empêché, par l'usage ou la menace du veto, d'agir. Lorsque les États-Unis ont opposé leur veto au projet de résolution du Conseil exhortant à mettre fin aux menaces contre le Président Arafat, l'Assemblée a recouru à la session extraordinaire d'urgence et a répondu par la résolution ES-10/12 du 19 septembre 2003. Un mois plus tard, le

21 octobre, l'Assemblée a adopté la résolution ES-10/13, également en session extraordinaire d'urgence, invitant Israël à arrêter et inverser les travaux de construction du mur.

Ce sont là des mesures importantes, notamment parce qu'elles démontrent le quasi-consensus qui existe au sein de la communauté internationale – à l'exception pour l'essentiel des États-Unis et d'Israël lui-même – en faveur de la fin de l'occupation israélienne de la Cisjordanie, Gaza, et Jérusalem-Est. La résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale a une importance particulière en ce qu'elle réaffirme « le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force », si souvent passé sous silence dans les citations de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Mais ces mesures, si importantes soient-elles, ne sont pas suffisantes. Comme beaucoup ici le savent, plus de 300 personnes représentant des organisations non gouvernementales du monde entier qui travaillent sur la question de Palestine se sont réunies en septembre ici au siège de l'ONU. Même si certains participants ont été empêchés de venir en raison des restrictions imposées par le pays hôte, des délégations sont venues de Palestine, d'Israël, de nombreux pays européens, du Japon, de tous les États-Unis et d'ailleurs.

Durant la réunion, nous avons réorganisé notre Comité directeur et l'avons rebaptisé Réseau international de coordination pour la Palestine; il réunit les militants de la société civile mondiale engagés dans la lutte en faveur des droits de l'homme et de l'application du droit international aux fins d'une paix juste et de la fin de l'occupation israélienne. Nous sommes extrêmement reconnaissants au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et en particulier à l'Ambassadeur Fall, le Secrétariat et, plus spécialement, au Secrétaire général qui prête son soutien aux organisations non gouvernementales traitant de cette question et reconnaît le rôle majeur que la société civile joue avec l'ONU et au sein de l'Organisation.

Durant cette même réunion, nous avons convenu que les programmes devaient, comme priorité absolue, s'opposer à la construction du mur de séparation. Nous avons convenu que le mur illustre parfaitement tout ce qu'incarne l'occupation militaire israélienne: les expropriations des territoires; le déni des droits de l'homme, en particulier des droits économiques et sociaux; les tirs aux postes de contrôle tuant et blessant

un nombre incalculable de civils palestiniens; l'impossibilité d'instaurer de façon durable un État palestinien voisin d'Israël; et bien d'autres choses encore. Nous avons tous été outrés par les photographies diffusées sur le site Web de l'ONU, qui montrent que le mur a atteint un tel stade qu'il est la deuxième construction humaine visible depuis l'espace, après la Grande Muraille de Chine.

Nous accueillons favorablement la résolution de l'Assemblée exigeant qu'Israël arrête la construction du mur et revienne sur ce projet. Nous pensons toutefois que la communauté internationale, plus précisément l'ONU, est tenue d'aller plus loin. Il est largement reconnu, au sein de la société civile, que les violations flagrantes du droit que représente la construction du mur par Israël exigent une réponse juridique. Nous approuvons l'initiative prise par l'Assemblée générale de soumettre l'affaire à la Cour internationale de Justice, en lui demandant d'émettre pour le moins un avis consultatif sur la légalité du mur.

En tant que membres de la société civile, nous sommes soucieux d'accroître la prise de conscience publique de l'urgence la question, étant entendu que ces campagnes de sensibilisation auront pour but d'intensifier la pression sur nos gouvernements, de par le monde, pour qu'ils s'emploient plus énergiquement à mettre un terme à l'occupation. Nous considérons que l'ONU est l'unique acteur qui soit habilité à canaliser les efforts internationaux visant à mettre fin à la crise israélo-palestinienne. De plus, nous pensons que renforcer la position de l'Assemblée générale dans le système des Nations Unies constitue un aspect vital de nos activités. Aussi engageons-nous vivement l'Assemblée à devenir plus puissante, plus crédible et plus influente en adoptant des résolutions identiques à celles du Conseil, qui auraient été approuvées à l'unanimité sans le veto de certains, afin de montrer que l'organisation mondiale rejette l'assertion unilatérale d'un État Membre selon laquelle « force fait loi ».

Tout en nous efforçant d'abattre le mur, nous restons préoccupés par l'urgence de protéger les civils palestiniens. Lorsque le Réseau international de coordination pour la Palestine s'est réuni en septembre, nous avons adressé au Secrétaire général ainsi qu'aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des lettres dans lesquelles nous les priions d'assurer sur-le-champ cette protection. Malheureusement, comme à leur habitude, les États-

Unis ont opposé leur veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité demandant qu'il soit mis un terme aux menaces israéliennes, notamment à celles d'expulser ou de faire du mal au Président Arafat. De son côté, l'Assemblée a agi comme il se doit en adoptant une résolution dans laquelle elle reconnaît le caractère illégal des exécutions extrajudiciaires et des déportations de Palestiniens perpétrées par Israël et exige qu'Israël cesse toute menace à la sécurité de M. Arafat.

Mais les obligations internationales sont plus vastes. L'heure est venue pour l'Assemblée de prendre des mesures plus importantes sur la base du précédent de « L'union pour le maintien de la paix », puisqu'elle a repris sa dixième session extraordinaire d'urgence, et d'élaborer un plan opérationnel et viable visant à fournir une véritable protection internationale aux civils palestiniens sous occupation militaire. Une telle protection permettrait, bien sûr, que les civils israéliens ne soient pas victimes des attaques illégales qui sont elles-mêmes la conséquence de l'occupation. Il est inacceptable que la puissance occupante soit autorisée à faire obstacle à la volonté de la communauté internationale.

Jusqu'à présent, aucune protection de ce type n'est en vue. L'impuissance de la communauté internationale, autrement dit de l'ONU, à fournir une véritable protection aux Palestiniens sous occupation témoigne de l'inadéquation de nos efforts. Cette impuissance, qui résulte selon moi d'un manque de volonté politique et non pas d'un manque de moyens, a causé trop de blessures graves et trop de morts.

Je voudrais aujourd'hui rappeler aux participants une seule de ces morts, non pas, comme les parents de la victime nous le rappellent souvent, parce que cette mort est plus importante que celle des nombreux Palestiniens – par exemple, Hanan Assar, âgé de 4 ans, tué par l'armée israélienne dans le camp de réfugiés de Nuseirat, à Gaza, le lendemain même de la mort de Rachel Corrie – mais parce que la mort de la jeune Rachel Corrie symbolise désormais les efforts déployés par la société civile pour intervenir là où l'ONU a échoué, en protégeant les Palestiniens vivant sous occupation. Rachel Corrie, une Américaine de 23 ans, activiste de la paix, qui est morte écrasée par un bulldozer, conduit par un soldat israélien alors qu'il démolissait une maison palestinienne à Rafah, en zone occupée de la bande de Gaza, il y a tout juste huit mois et demi de cela.

Nos organisations de la société civile sont très fières de Rachel Corrie et du mouvement non violent auquel elle appartenait et qui, aujourd'hui, poursuit son action en son nom. Mais être fier ne suffit pas; nous sommes déterminés à lutter pour obtenir une véritable force de protection internationale, placée sous l'autorité de l'ONU, afin que les sacrifices comme celui de Rachel ne restent pas vains. Nous constatons hélas que tant le peuple palestinien que nous ne pouvons compter sur un tel engagement de la part de l'ONU, et donc que ces jeunes courageux du monde entier doivent poursuivre leur action et, parfois, leurs sacrifices.

La Campagne des États-Unis pour mettre fin à l'occupation israélienne et les organisations de la société civile du monde entier demeurent résolues à faire cesser l'occupation du territoire palestinien par Israël. Nous demeurons résolus à œuvrer en faveur d'une paix juste et de droits égaux pour tous, sur la base des droits de l'homme, du droit international et de la prééminence de l'ONU. Nous attendons de l'Assemblée générale qu'en sa qualité de dépositaire de la légitimité et de principale composante démocratique de l'ONU, elle prenne la tête des efforts visant à redonner à l'Organisation des Nations Unies son rôle central dans cette campagne mondiale. Nous nous rappelons ce moment remarquable quand, il y a huit mois et demi, l'ONU a fait bloc avec nous de la société civile mondiale et avec des gouvernements dans le monde entier pour dire non à la guerre.

Le matin du 15 février 2003, les militants pour la paix, que *The New York Times* a ultérieurement baptisé de « deuxième superpuissance », se sont rassemblés dans les villes du monde entier et devant le Siège de l'ONU à New York, et un petit groupe est venu à l'ONU pour rencontrer le Secrétaire général Kofi Annan. La délégation était dirigée par l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, ami de longue date du Secrétaire général. Les deux grandes figures africaines, tous deux des lauréats du prix Nobel de la paix, en qui bien des personnes de par le monde plaçaient leurs espoirs en cette Journée particulière, ont pris place face-à-face autour d'une table. Et la première chose que M<sup>gr</sup> Tutu a dite au Secrétaire général est la suivante :

« Nous sommes venus ici au nom des personnes qui défilent dans 665 villes du monde pour montrer que le monde dit non à la guerre. Et nous sommes venus ici pour reprendre possession

de l'ONU, au nom de ces personnes qui défilent dans les villes. Nous affirmons que l'Organisation fait partie de notre mobilisation mondiale en faveur de la paix. »

Je pense que M<sup>gr</sup> Tutu a dit vrai. Si nous voulons réellement que l'occupation israélienne prenne fin, si nous voulons réellement que la place du droit international soit réaffirmée au Moyen-Orient et si nous voulons réellement que la légitimité internationale soit rétablie en Israël et en Palestine, mais aussi partout dans le monde, alors nous devons réellement reprendre possession de l'ONU afin qu'elle face bloc avec la société civile mondiale pour dire non à la guerre et à l'occupation. C'est à l'Assemblée générale qu'il incombe, plus qu'à toute autre composante du système des Nations Unies, de faire corps avec la société civile contre la guerre et l'occupation. Si nous voulons abattre le mur de l'apartheid, mais aussi faire cesser l'occupation d'une manière générale, nous avons besoin d'une nouvelle forme d'internationalisme qui réunisse les gouvernements mais aussi les représentants de la société civile mondiale, et pas seulement ceux de l'ONU. Tel sera l'internationalisme de l'avenir qui ramènera la paix et la justice et qui mettra fin à l'occupation subie par le peuple palestinien, au nom duquel nous sommes réunis aujourd'hui.

**Le Président :** C'est souvent le propre des organisations non gouvernementales de nous pousser, nous autres diplomates, jusque dans nos derniers retranchements. Je remercie vraiment M<sup>me</sup> Bennis de nous réveiller un peu de ce que j'appellerais cette torpeur de l'impuissance et de la résignation, et de nous pousser un peu à échapper à l'emprise de la langue de bois diplomatique, de la pesanteur des précautions oratoires et de la posture, des contorsions, voire des circonvolutions sémantiques. M<sup>me</sup> Bennis est allée droit au but, elle a dit les choses telles qu'elles étaient, sans fard ni fioriture. Je l'en remercie. Je voudrais également, par son intermédiaire, remercier toutes les organisations de la société civile qui oeuvrent autour de la question de Palestine dans le monde entier pour la précieuse contribution qu'elles ont régulièrement apportée aux travaux du Comité et de l'Assemblée générale.

J'ai l'honneur d'annoncer que notre Comité a reçu des messages d'appui et de solidarité de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et

d'organisations. Le texte de ces messages sera intégralement publié dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens. Je tiens néanmoins à donner lecture de la liste des personnalités qui les ont envoyés et qui nous ont fait l'amitié de nous les adresser.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée; S. E. M. Luiz Inacio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil; S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie; S. E. M. Tran Duc Luong, Président de la République socialiste du Viet Nam; S. M. le Roi Abdullah Bin Al Hussein, du Royaume hachémite de Jordanie; S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar; S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire; S. E. M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie; S. E. le général Pervez Musharraf, Président de la République islamique du Pakistan; S. E. M. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie; S. E. M<sup>me</sup> Chandrika Bandanaraike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka; S. E. M. Omer Hassan A. Al-Bashir, Président de la République du Soudan; S. E. M<sup>me</sup> Megawati Soekarnoputri, Présidente de la République d'Indonésie; S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République de Tunisie; S. E. M. Kim Yong Nam, Président de l'Assemblée populaire suprême de la République populaire démocratique de Corée; S. E. M. Ali Abdullah Saleh, Président de la République du Yémen; S. E. M. Hugo Chávez Frías, Président de la République bolivarienne du Venezuela; S. E. M. Khamtay Siphandone, Président de la République démocratique populaire lao; S. E. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, Président des Émirats arabes unis; S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal; S. E. M. Ricardo Lagos Escobar, Président de la République du Chili; S. E. M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre; S. E. M. Hamid Karzaï, Président de l'Afghanistan et S. E. M. Seyed Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. M. Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Gouvernement royal du Cambodge; S. E. M. Wen Jiabao, Premier Ministre du Conseil de l'État de la République populaire de Chine;

S. E. M. Edward Fenech Adami, Premier Ministre de Malte; S. E. M. Abdullah Ahmad Badawi, Premier Ministre de la Malaisie; S. E. M. Atal Behari Vajpayee, Premier Ministre de l'Inde; S. E. M. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande; et S. E. M. Keith C. Mitchell, Premier Ministre de la Grenade.

Nous avons reçu des messages des ministres des affaires étrangères suivants : S. E. M<sup>me</sup> Yoriko Kawaguchi, Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. M. Kostyantyn Gryshchenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine; S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne; S. E. M. Solomon Passy, Ministre des affaires étrangères of la République de Bulgarie; S. E. M. Rafael Antonio Bielsa, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de la République argentine; S. E. M. Youssouf Ouédraogo, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso; et S. E. M. Mircea Geoana, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

Nous avons reçu un message du Gouvernement de la Guyana.

Nous avons reçu des messages des organisations intergouvernementales suivantes : S. E. M. Abdelouhed Belkeziz, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique; l'Union européenne; et S. E. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine.

Nous avons également reçu un message de l'organisation non gouvernementale suivante : le Comité pour le dialogue Israël-Palestine (Committee for Israeli-Palestinian Dialogue).

Au nom du Comité, je tiens à remercier au plus haut point les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres des affaires étrangères, les gouvernements et les organisations que je viens de mentionner, ainsi que tous les participants, pour leurs efforts constants visant à trouver une solution globale, juste et durable à la question de Palestine, et pour l'appui qu'ils ont fourni aux activités confiées au Comité.

Les déclarations que nous avons entendues et les messages de solidarité que nous avons reçus aujourd'hui montrent une fois de plus l'appui indéfectible de la communauté internationale en faveur de la paix au Moyen-Orient et de l'exercice des droits

inaliénables du peuple palestinien, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de la légitimité internationale. Je puis vous assurer que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour atteindre ces objectifs.

J'ai maintenant le plaisir et l'honneur de donner la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Directeur du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

**M. Kaddoumi** (Organisation de libération de la Palestine) (*parle en arabe*) : Cette réunion touchant à sa fin, nous souhaiterions remercier le Président de l'avoir convoquée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous voudrions également remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous avons écouté avec attention ce matin toutes les déclarations de solidarité qui nous visaient, et en particulier, celles de M. Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, M. Kofi Annan; et de M. Stefan Tafrov, Président du Conseil de sécurité. Nous apprécions vivement la solidarité qu'ils ont exprimée, manifestation de l'appui qui existe en faveur du peuple de Palestine et de la question de Palestine, laquelle continue d'occuper une place prioritaire dans l'ordre du jour de l'ONU, comme c'est le cas depuis plus de 50 ans.

Je voudrais également dire à quel point j'apprécie les messages de solidarité reçus par le Comité, y compris les messages émanant de monarques et de chefs d'État ou de gouvernement qui ont exprimé l'espoir que cette question serait réglée aussi rapidement que possible, qu'un État palestinien indépendant verrait le jour et que la paix, la sécurité et la stabilité régneraient dans les Lieux saints.

Nous avons également écouté attentivement le message transmis par notre frère Yasser Arafat, dans lequel il exprime le désir réel du peuple palestinien d'édifier une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Ce message est la preuve patente que le peuple palestinien est véritablement épris de paix et qu'après tant d'années de souffrances dans la diaspora, il souhaite vivre en paix dans son État indépendant et souverain qui soit le sien.

Notre peuple a déployé des efforts politiques incessants pour parvenir à la paix et pour trouver, avec

ses frères arabes, une solution au conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il est regrettable qu'Israël ne reconnaisse pas ces résolutions et ne tienne aucun compte de l'opinion de la communauté internationale. Israël n'a de cesse de poursuivre une politique expansionniste dans les territoires arabes. Il recourt à tous les types de violence, de guerre et d'agression pour asseoir son occupation des terres palestiniennes et arabes. Israël commence maintenant à absorber ces territoires en les confisquant et en y multipliant les colonies de peuplement. Israël a aussi commencé la construction d'un mur de séparation raciste. Il continue à confisquer des terres, démolir des maisons, à arracher des arbres et à raser des fermes pour empêcher le peuple palestinien d'exploiter ses propres ressources. Ces trois dernières années, il a imposé un blocus sévère. Ce qui est déplorable c'est qu'Israël trouve en fait des appuis pour défendre ses positions injustes et illégales et pour le protéger de toute action internationale à son encontre.

Nous nous interrogeons parfois sur ceux qui qualifient de terrorisme la résistance palestinienne contre l'occupation et pour sa survie. C'est Israël qui mène une véritable politique d'occupation nazie, imposant le blocus à la population palestinienne, lui interdisant l'accès à la nourriture et aux médicaments. Israël mène une politique d'assassinat des citoyens, des dirigeants politiques, des responsables de la sécurité et des officiers de police. Israël entrave également la liberté de circulation des citoyens palestiniens. En dépit de toutes ces mesures terroristes, la direction palestinienne a décidé d'accepter un cessez-le-feu de trois mois. Nous faisons ainsi cesser toute sorte de violence dans l'espoir qu'Israël répondra favorablement à cette démarche pacifique.

Nonobstant, Israël poursuit sa politique d'agression. Durant la période de cessez-le-feu, 86 Palestiniens ont été tués, Israël continuant sa politique d'assassinats ciblés des dirigeants politiques, bombardant leurs maisons, lâchant des milliers de bombes, tuant les enfants et les personnes âgées et détruisant des quartiers à forte densité de population. C'est en soi la preuve qu'Israël doit être condamné. Un sondage réalisé dans l'Union européenne a montré que l'opinion publique estime qu'Israël est le pays qui menace le plus la paix et la sécurité internationales. Il est bien connu que l'Europe est une amie d'Israël ainsi que son principal partenaire commercial. Elle est

également un allié politique d'Israël qui, aux côtés des États-Unis, a véritablement contribué à la création d'Israël.

Nous nous félicitons de toutes les initiatives politiques prises par différents groupes de la société civile aussi bien palestiniens qu'israéliens. C'est là la preuve que les deux peuples veulent vraiment la paix. Ces initiatives parviendront peut-être à convaincre le Gouvernement israélien qu'il doit renoncer à sa position intransigeante et qu'il doit arrêter son agression afin de laisser le champ libre aux efforts internationaux sincères qui feront aboutir le processus de paix. Le Conseil de sécurité a désormais approuvé à l'unanimité la Feuille de route. Celle-ci constitue le meilleur moyen de jeter les bases de la paix au Moyen-Orient. Nous espérons également que l'Assemblée générale se penchera sur la question du mur de séparation raciste et demandera un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, car ce mur fait véritablement obstacle à tous les efforts en vue d'instaurer la paix. Il faut mettre fin à l'intransigeance d'Israël vis-à-vis de l'ONU.

Israël ne peut continuer à contrôler les territoires palestiniens et arabes occupés. Toutes les résolutions des sommets arabes, y compris celles adoptées lors des sommets de 1996 et de 2002, confirment notre approche en faveur d'une paix juste. En 2002, le sommet arabe a pris une initiative pouvant contribuer à jeter les bases de la paix. Cette initiative, qui a été accueillie favorablement par les pays européens, les États-Unis et l'ONU, a été considérée comme l'un des éléments fondateurs d'un règlement politique, comme cela est reflété dans la Feuille de route. Que la paix l'emporte !

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Farouk Kaddoumi de sa très importante déclaration et pour le message de paix, d'espoir et de détermination qui la sous-tend.

Avant de lever cette séance solennelle, je tiens à remercier tous ceux qui l'ont rendue possible, en particulier les membres de la Division des droits des Palestiniens, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, le Bureau des services centraux d'appui et tous ceux qui ont travaillé dans les coulisses pour faire de la présente séance un succès.

Je voudrais également rappeler aux participants qu'une exposition culturelle palestinienne, présentée

sous les auspices du Comité, en coopération avec la Mission d'observation permanente de la Palestine, sera inaugurée à 18 heures dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale. Intitulée « Palestine : images de ténacité et d'espoir », elle présentera des costumes, des broderies et autres accessoires palestiniens traditionnels, de même qu'une exposition de photographies et de tableaux. Cette collection illustrera l'esprit et la richesse de la culture palestinienne, qui perdure malgré des décennies d'occupation. C'est un hommage à la détermination et à la ténacité du peuple palestinien. L'inauguration sera suivie d'une réception à laquelle les participants sont tous cordialement invités.

Immédiatement après la présente séance, il sera projeté un film, intitulé « Palestine : Story of a Land », qui racontera l'histoire de la Palestine depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux efforts de paix du début des années 90. On pourra voir également un autre film, intitulé « La traversée de Kalandia », dans l'espace d'exposition de la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, pendant les heures d'ouverture de l'exposition. Les participants sont tous cordialement invités à se rendre à la salle de projection pour voir les films.

Je remercie encore les interprètes et le Secrétariat.

*La séance est levée à 13 h 10.*